



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 16 JUIN 2025**

**Délibération n° D-2025-163**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil municipal :  
le 10/06/2025

Publication :  
le 20/06/2025

Budget Régie à autonomie financière Énergies Renouvelables  
- Compte administratif - Année 2024

**Président :**

**Monsieur Dominique SIX**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Ségolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD.

**Secrétaire de séance :** Lydia ZANATTA

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aline DI MEGLIO, ayant donné pouvoir à Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Madame Mélina TACHE, ayant donné pouvoir à Madame Sophie BOUTRIT, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Baptiste DAVID, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Julia FALSE, ayant donné pouvoir à Madame Elsa FORTAGE

**Excusés :**

Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Monsieur Sébastien MATHIEU.

**Direction des Finances**

**Budget Régie à autonomie financière Énergies  
Renouvelables - Compte administratif - Année 2024**

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables en date du 5 juin 2025.

Le Conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressés par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire, en ce qui concerne le budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables :

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné,

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les comptes administratifs 2024 du budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables, dont les résultats sont présentés en annexe ;

- conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Dominique SIX a été désigné à la majorité des voix dont 2 oppositions de voix pour présider la séance lors de l'approbation du compte administratif.

*Monsieur le Maire ayant quitté la salle au moment du vote.*

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	37
Contre :	2
Abstention :	2
Non participé :	1
Excusé :	3

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

**Lydia ZANATTA**

**Dominique SIX**



---

Régie à autonomie financière  
Energies renouvelables

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

# Rapport de présentation

---

*Conseil Municipal du 16 juin 2025*

## INTRODUCTION

Le 05 Février 2024, le Conseil municipal a adopté le budget primitif 2024 de la régie à autonomie financière « Energies renouvelables », conformément aux orientations budgétaires présentées lors de la session précédente. En juin 2024, le Conseil municipal a ajusté les crédits ouverts lors de l'adoption du budget primitif, au regard de l'exécution budgétaire. Le compte administratif, dont l'analyse est proposée par ce présent rapport, vient clore l'année budgétaire 2024.

Le présent rapport couvre le seul budget relevant d'une régie disposant de l'autonomie financière. Il retrace les activités relatives à l'installation de panneaux photovoltaïques sur différents bâtiments de la Ville de Niort, à la mise en production et à la vente d'électricité correspondante.

S'agissant d'une régie à autonomie financière, la gestion doit permettre son autosuffisance. Elle dispose d'un compte de trésorerie distinct. Néanmoins, un système d'avance remboursable avec le budget principal permet de limiter le recours à l'emprunt dans le cadre de projets de nouvelles installations. Pour mémoire, depuis la création de la régie, plusieurs avances remboursables ont été accordées pour un montant global de 242,9 k€. Elles sont toutes soldées depuis fin 2020.

Le compte administratif est d'abord le bilan financier de l'année 2024 : il retrace l'ensemble des mouvements, c'est à dire l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la Ville sur une année. Il se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre des comparaisons et permettre ainsi de contrôler la gestion de la commune, ainsi que de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées. Après avis du Conseil d'exploitation, il est soumis pour approbation au Conseil municipal.

Le compte administratif dégage ensuite un résultat : le compte administratif présente les résultats comptables de l'exercice. Généralement, il s'agit d'un résultat excédentaire en section de fonctionnement et d'un besoin de financement pour la section d'investissement. Une fois le compte administratif voté, le conseil municipal vote une délibération d'affectation des résultats lesquels sont intégrés au budget supplémentaire.

Le compte administratif, enfin, doit être en concordance avec le compte de gestion : le comptable public, chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire, élabore le compte de gestion qui doit exactement concorder avec le compte administratif. Il est également soumis au vote du conseil municipal qui doit constater cette concordance.

Le compte de gestion et le compte administratif ont été soumis pour avis au conseil d'exploitation de la régie le 5 juin 2025.

## 1. Un résultat net cumulé 2024 en augmentation par rapport à 2023

L'exercice 2024 se solde par un déficit d'exploitation de – 11,45 K€ et un excédent d'investissement de 21,77 K€. Le résultat cumulé est de 86,5 K€<sup>1</sup> :

<b>RESULTATS ANNEE 2024 (y compris dépenses et recettes d'ordres)</b>			
<b>Section d'exploitation</b>		<b>Section d'investissement</b>	
Recettes	35 744,16 €	Recettes	26 328,81 €
Dépenses	47 192,41 €	Dépenses	4 557,30 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-11 448,25 €</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>21 771,51 €</b>
Résultat antérieur	43 104,73 €	Résultat antérieur	33 426,61 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>31 656,48 €</b>	<b>Résultat cumulé</b>	<b>55 198,12 €</b>
		Restes à réaliser nets (Reports)	0,00 €
		Résultat net de l'investissement	55 198,12 €
<b>Résultat net cumulé</b>		<b>86 854,60 €</b>	

<b>Pour mémoire RESULTATS ANNEE 2023 (y compris dépenses et recettes d'ordres)</b>			
<b>Section d'exploitation</b>		<b>Section d'investissement</b>	
Recettes	38 583,63 €	Recettes	24 553,14 €
Dépenses	28 283,75 €	Dépenses	27 416,92 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>10 299,88 €</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-2 863,78 €</b>
Résultat antérieur	32 804,85 €	Résultat antérieur	36 290,39 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>43 104,73 €</b>	<b>Résultat cumulé</b>	<b>33 426,61 €</b>
		Restes à réaliser nets (Reports)	-174,62 €
		Résultat net de l'investissement	33 251,99 €
<b>Résultat net cumulé</b>		<b>76 356,72 €</b>	

Le résultat de l'exercice 2024 d'exploitation s'élève à - 11,45 K€ contre 10,30 K€ en 2023 soit - 21,75 K€. Le résultat global pour 2024 est de 43,10 K€ [constitué du résultat de l'exercice 2024 augmenté du résultat antérieur reporté de la section d'exploitation (pour 32,80 K€ soit le montant cumulé 2023)].

Le résultat de l'exercice 2024 en investissement est de 21,77 K€ contre – 2,86 K€ en 2023 soit + 24,64 K€.

Le besoin de financement en investissement s'élève à - 55,20 K€ en 2024, contre – 33,25 K€ en 2023.

Les résultats font alors apparaître un excédent de clôture de + 86,85 K€ (+ 10,50 K€ / + 13,75 % par rapport à 2023).

## 2. Les grands équilibres

L'exercice budgétaire 2024 permet de faire ressortir un niveau d'autofinancement positif de 10,50 K€ en baisse de -19,97 K€.

Ce budget n'a généré quasi aucun mouvement réel sur la section d'investissement

<sup>1</sup> Ce résultat inclut les dépenses et les recettes réelles et d'ordre.

En K€		CA 2023	VOTE 2024	CA 2024	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en k€)	Ecart CA 2024 / CA 2023 (en %)	Ecart CA 2024 / VOTE 2024 (en k€)	Ecart CA 2024 / VOTE 2024 (en %)
A°	Recettes réelles d'exploitation (RRF)	34,20	35,30	31,36	-2,84	-8,30%	-3,94	-11,16%
B°	Dépenses réelles d'exploitation (DRF)	3,73	52,90	20,86	17,13	459,25%	-32,04	-60,56%
<b>C = A - B</b>	<b>Résultat d'exploitation (RRF-DRF)</b>	<b>30,47</b>	<b>-17,60</b>	<b>10,50</b>	<b>-19,97</b>	<b>-65,55%</b>	<b>28,10</b>	<b>-159,63%</b>
D	Travaux en régie (immobilisation)	0,00	0,00	0,00	0,00	/	0,00	/
<b>E = C + D</b>	<b>CAF Brute</b>	<b>30,47</b>	<b>-17,60</b>	<b>10,50</b>	<b>-19,97</b>	<b>-65,55%</b>	<b>28,10</b>	<b>-159,63%</b>
F	Amortissement d'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00	/	0,00	/
<b>G = E - F</b>	<b>Autofinancement net</b>	<b>30,47</b>	<b>-17,60</b>	<b>10,5</b>	<b>-19,97</b>	<b>-65,55%</b>	<b>28,10</b>	<b>-159,63%</b>
H	Cession d'immobilisation	0,00	0,00	0,00	0,00	/	0,00	/
J*	Résultat d'exploitation reporté	0,00	43,10	0,00	0,00	/	-43,10	-100,00%
<b>K = G + H + J</b>	<b>Financement disponible pour l'investissement</b>	<b>30,47</b>	<b>25,50</b>	<b>10,50</b>	<b>-19,97</b>	<b>-65,55%</b>	<b>-15,00</b>	<b>-58,83%</b>
L	Dépenses réelles d'investissement (DRI)	23,03	58,93	0,17	-22,86	-99,24%	-58,75	-99,70%
M	Recettes réelles d'investissement (RRI)	0,00	33,43	0,00	0,00	/	-33,43	-100,00%
<b>N = m-l</b>	<b>Résultat d'investissement (RRI-DRI)</b>	<b>-23,03</b>	<b>-25,50</b>	<b>-0,17</b>	<b>22,86</b>	<b>-99,24%</b>	<b>25,33</b>	<b>-99,32%</b>
I	Financement disponible pour l'investissement	30,47	25,50	10,50	-19,97	-65,55%	-15,00	-58,83%
O=N-I**	Volume d'emprunt		0,00		0,00	/	0,00	/

° hors résultat antérieur reporté

\* ajout des résultats antérieurs pour le voté uniquement

\*\* Réel en CA / Calculé uniquement pour le voté

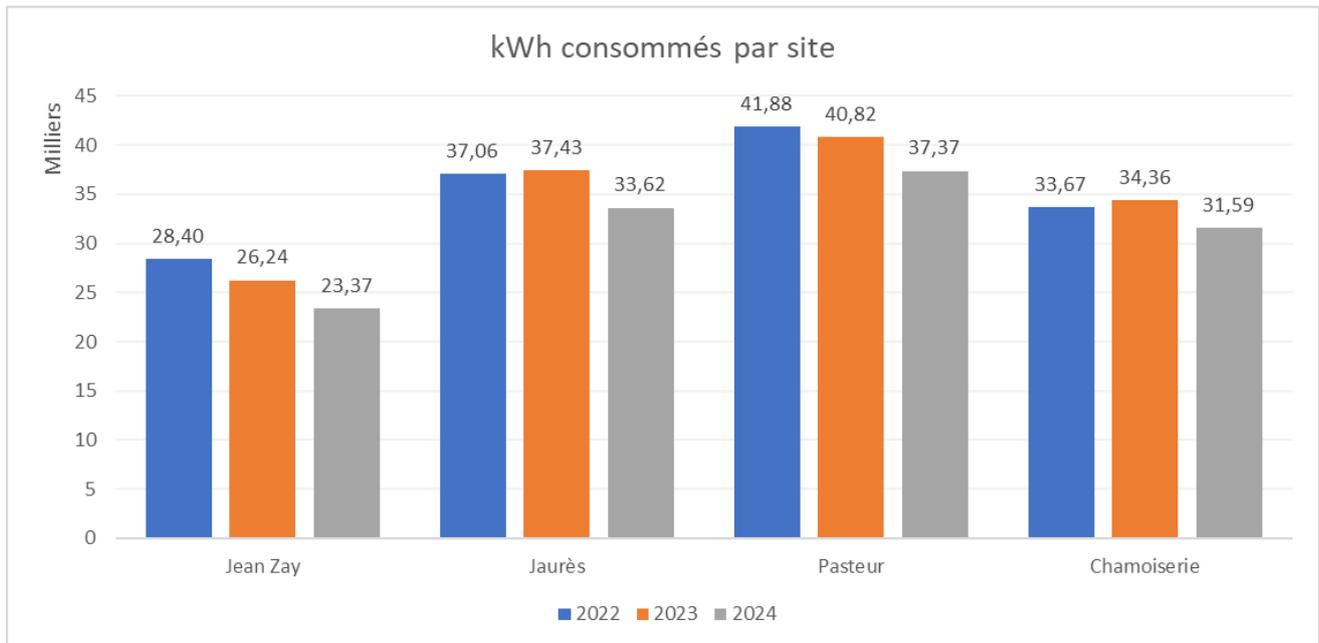
### 3. Un résultat d'exploitation de 10,50 K€ en baisse de - 19,97 K€ (- 65,55 %) par rapport au CA 2023

#### a. Des recettes d'exploitation (35,7 K€) en baisse (- 2,8 K€ / - 8,3 %)

en K€	CA 2023	Voté 2024	CA 2024	Ecart CA 2024 / CA 2023 (K€)	Ecart CA 2024 / CA 2023 (%)	Ecart CA 2024 / Voté 2024 (K€)	Ecart CA 2024 / Voté 2024 (%)
<b>RECETTES</b>	<b>38,6</b>	<b>39,8</b>	<b>35,7</b>	<b>-2,8</b>	<b>-7,36%</b>	<b>-4,1</b>	<b>-7,36%</b>
<b>Recettes réelles d'exploitation</b>	<b>34,2</b>	<b>35,3</b>	<b>31,4</b>	<b>-2,8</b>	<b>-8,30%</b>	<b>-3,9</b>	<b>-12,56%</b>
Produits des services, du domaine et des ventes diverses	34,2	35,3	31,4	-2,8	-8,30%	-3,9	-11,16%
<b>Ecrites d'ordre</b>	<b>4,4</b>	<b>4,5</b>	<b>4,4</b>	<b>0,0</b>	<b>0,00%</b>	<b>-0,1</b>	<b>-2,6%</b>

Ces recettes réelles d'exploitation sont constituées par les produits issus de la vente de l'électricité produite par les panneaux installés sur les groupes scolaires Jean Zay, Louis Pasteur et Jean Jaurès, et sur la toiture du Centre Technique Municipal de la Chamoiserie.

Il est constaté une baisse de la production des panneaux de - 12,9 kWh sur l'ensemble des sites entre 2023 et 2024, et plus particulièrement à Jean Zay (-10,91 %) et Jaurès (- 10,19 %). La baisse est de - 8,45 % pour Pasteur et - 8,06 % au CTM de la Chamoiserie. Cela s'explique notamment par un moindre ensoleillement cumulé à plus de journées pluvieuses en 2024 par rapport à 2023.



En 2024, les panneaux photovoltaïques installés sur la toiture de l'école George SAND avec un certain pourcentage d'autoconsommation en électricité. Le surplus non consommé sera mis en vente. L'ensemble des recettes générées ne seront perçues qu'à partir de 2025.

b. Des dépenses d'exploitation (47,2 K€) en hausse (+ 18,9 K€ / + 66,85 %)

en K€	CA 2023	Voté 2024	CA 2024	Ecart CA 2024 / CA 2023 (K€)	Ecart CA 2024 / CA 2023 (%)	Ecart CA 2024 / Voté 2024 (K€)	Ecart CA 2024 / Voté 2024 (%)
<b>DEPENSES</b>	28,3	82,9	47,2	18,9	66,85%	-35,7	-43,08%
<b>Dépenses réelles d'exploitation</b>	3,7	52,9	20,9	17,1	459,25%	-32,0	-60,56%
Charges à caractère général	1,9	50,9	19,3	17,5	934,40%	-31,6	-62,05%
Impôts sur les sociétés	1,9	2,0	1,5	-0,3	-17,07%	-0,5	-22,75%
<b>Ecritures d'ordre</b>	24,6	30,0	26,3	1,8	7,23%	-3,7	0,0

Les dépenses réelles d'exploitation sont constituées des charges à caractère général et de l'impôt sur les bénéfices.

- **Les charges à caractère général** (20,9 K€) sont en hausse de 17,1 K€ (+ 459,25 %) en raison notamment de la mise en place courant 2024, du remboursement de charges au budget principal pour un montant de 16,2 K€ (Voir délibération D-2024-342 du 12 novembre 2024). Les autres dépenses sont constituées de la redevance d'accès aux réseaux EDF, maintenance des panneaux photovoltaïques, suivi et évaluation de l'exploitation des installations). Elles s'élèvent à 3,1 K€
- Etant de nature à caractère commercial et industriel, ce budget est assujéti à **l'impôt sur les bénéfices** de par son résultat d'exploitation excédentaire avec un légère baisse en 2024 par rapport à 2023 de - 0,3 K€.

#### 4. Un résultat d'investissement – 0,17 K€ en hausse de + 22,86 K€

a. Des dépenses d'investissement (4,6 K€) en baisse (- 22,9 k€ / - 83,38 %)

en K€	CA 2023	Voté 2024	CA 2024	Ecart CA 2024 / CA 2023 (K€)	Ecart CA 2024 / CA 2023 (%)	Ecart CA 2024 / Voté 2024 (K€)	Ecart CA 2024 / Voté 2024 (%)
<b>DEPENSES</b>	27,4	63,4	4,6	-22,9	-83,38%	-58,9	-92,81%
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	23,0	58,9	0,2	-22,9	-99,24%	-58,8	-99,70%
Immobilisations corporelles	0,0	33,3	0,0	0,0	/	-33,3	-100,00%
Immobilisations incorporelles	0,0	25,5	0,0	0,0	/	-25,5	-100,00%
Opérations d'équipement	23,0	0,2	0,2	-22,9	-99,24%	0,0	0,00%
<b>Ecritures d'ordre</b>	4,4	4,5	4,4	0,0	0,00%	-0,1	0,0

Les seules dépenses réelles d'investissement intervenues en 2024 (0,2 K€) correspondent au paiement du solde de l'installation de panneaux photovoltaïques sur le groupe scolaire George Sand, contribuant à classer en termes de classe énergétique (classe A) ce bâtiment.

Ce site est entré en production début 2024.

b. Des recettes d'investissement exclusivement en écritures d'ordre

en K€	CA 2023	Voté 2024	CA 2024	Ecart CA 2024 / CA 2023 (K€)	Ecart CA 2024 / CA 2023 (%)	Ecart CA 2024 / Voté 2024 (K€)	Ecart CA 2024 / Voté 2024 (%)
<b>RECETTES</b>	24,6	30,0	26,3	1,8	7,23%	-3,7	-12,24%
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	/	0,0	/
<b>Ecritures d'ordre</b>	24,6	30,0	26,3	1,8	7,23%	-3,7	0,0

Ces écritures concernent la comptabilisation de l'amortissement.